



# Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH - 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 25 mai 2023

## AVIS A LA POPULATION

No 06/23

### ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

---

L'assemblée communale des comptes se déroulera **le 7 juin 2023, à 20h00** à la Maison des Œuvres, dans la grande salle.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2022
2. Discuter et voter un crédit d'investissement de Fr. 120'000.- pour la révision du Plan d'aménagement local (PAL) ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
3. Discuter et approuver les comptes 2022 ; approuver les dépassements budgétaires
4. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal, sur le site internet « [www.lajoux.ch](http://www.lajoux.ch) » et au panneau d'affichage public.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal est approuvé sans lecture.

Conseil communal.

### Consultation des comptes 2022 avant assemblée

Le rapport annuel 2022 sera consultable **à partir du 2 juin 2023** sur le site internet de la commune [www.lajoux.ch](http://www.lajoux.ch) sous onglet « Administration » et ensuite « Comptes, budget et taxes communales ». Tous les détails des comptes et commentaires sur la situation y seront expliqués.

Comme la révision des comptes 2022 interviendra les 30 et 31 mai 2023, il n'est pas possible de créer le rapport avant.

## Adaptations de la déchetterie communale – mai 2023

### **Heures d'ouverture**

Les heures d'ouverture ont été réduites au début de l'année, permettant une réduction significative des heures des voyers communaux. Après évaluation de la fréquence d'utilisation de la déchetterie au cours de l'année 2023, le Conseil communal validera ou non ce dispositif.

### **Papier – cartons**

La benne papier – carton est remplacée par deux bennes extérieures.

- **La benne pour le papier est utilisable en tout temps par la population.**
- La benne carton équipée d'une presse hydraulique est utilisable pendant les heures d'ouverture de la déchetterie.

Ces modifications permettront une économie importante en transports vers la déchetterie Celtor.

### **Déchets inertes**

La benne à déchets inertes est installée dorénavant à l'intérieur de la déchetterie.

### **Appareils électriques, électroniques**

La commune n'est plus autorisée à encaisser une taxe pour l'élimination de ces déchets. Elle renonce désormais à la collecte de ces appareils. La population est invitée à rapporter les appareils électriques et électroniques dans les points de vente de ce matériel, qui sont tenus de les collecter gratuitement, ou à les évacuer à la déchetterie Celtor.

### **Déchets encombrants**

Il est rappelé que les déchets liés à la construction, la transformation ou la démolition de bâtiments ne sont pas des déchets encombrants et sont à évacuer à la déchetterie Celtor.

Les déchets des ménages qui peuvent être mis dans un sac officiel Celtor de 110 litres ne sont pas admis dans la benne à déchets encombrants.

Pour des encombrants correspondant au chargement d'une voiture, l'accès à la déchetterie Ronde-Sagne à Tavannes est gratuit tous les samedis de 8h00 à 11h30, pour les habitants des communes membres de Celtor.

Par ailleurs, les personnes qui ont de grandes quantités de déchets encombrants, par exemple lors de débarras d'appartement, sont priées de les évacuer à la déchetterie Celtor.

### **Entreprises, artisanat**

Les entreprises sont invitées à évacuer les déchets importants (emballages, cartons, palettes, autres) directement à la déchetterie Celtor.

## RAPPEL - NUISANCES SONORES

---

Le Conseil communal rappelle sa décision antérieure et fixe notamment les heures durant lesquelles la tranquillité doit être respectée !

Dans les zones habitées, l'utilisation de machines telles que tronçonneuses, tondeuses à gazon, motoculteurs ou tout autre engin bruyant, à l'exception des fraises et souffleuses à neige, est réglementée de la façon suivante :

- **Lundi au vendredi :**  
**autorisé de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00**
- **Samedi :**  
**autorisé de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**
- **Dimanche et jours fériés : interdit**



Les entreprises peuvent débiter les travaux bruyants :

- **Lundi au vendredi de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00**

Nous comptons sur vous pour faire acte de compréhension envers ces directives.

## RAPPEL - FOIRE DE PRINTEMPS

---

La foire de printemps se déroulera, comme à son habitude, le 2<sup>ème</sup> mardi de juin, soit le :  
**13 juin 2023**

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour l'occasion !



## RAPPEL - BOURSES

---

Les bourses pour étudiant-e et apprenti-e seront distribuées **dès le lundi 15 mai 2023 jusqu'au lundi 12 juin 2023.**

Comme l'année passée, la bourse sera versée sur le compte bancaire/postal de la personne en étude ou en formation.

Lors de votre passage au guichet communal, nous vous remercions de bien vouloir vous munir de votre numéro IBAN ainsi que **d'une attestation à jour de votre école de formation ou de votre entreprise formatrice.**

Vous avez également la possibilité de nous faire parvenir votre n° IBAN ainsi que l'attestation par mail à [commune@lajoux.ch](mailto:commune@lajoux.ch).

## RAPPEL - CORTEGE – FERMETURE DE ROUTE

---

Nous vous informons que la route de la traversée du village sera fermée le :

**dimanche 28 mai 2023 de 16h25 à 17h30**

en raison du défilé des fanfares.

## INFORMATION POUR LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES EN TOITURE

---

Requérants : Madame et Monsieur Bernadette Chenal et Christian Schaller, Crât des Oiseaux 286, 2718 Lajoux

Projet : **Installation solaire photovoltaïque sur la toiture côté sud-est du bâtiment** sis sur la parcelle n° 682 au lieu-dit « Crât des Oiseaux ».

Surface : Environ 45 m<sup>2</sup>

## INFORMATION POUR LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES EN TOITURE

---

Requérants : Madame et Monsieur Vanessa Maitre et Fernand Favre, Pré la Dolaise 16l, 2718 Lajoux

Projet : **Installation solaire photovoltaïque sur la toiture côté sud du bâtiment** sis sur la parcelle n° 405 au lieu-dit « Pré la Dolaise ».

Surface : Environ 60 m<sup>2</sup>

## AVIS DE CONSTRUCTION

---

Requérants : Madame et Monsieur Ludivine et Alain Thiévent, Dos les Laves 112, 2718 Lajoux

Projet : Remplacement du SPA avec PAC et réfection du sol côté nord du bâtiment

Au lieu-dit : Dos les Laves

n° de parcelle : 303

Zone d'affectation : Zone habitation (HA)

Dimensions SPA : Longueur : 5,77 m / Largeur : 2,20 m / Hauteur : 1,25 m

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 7 juin 2023**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).